



### AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### DOCUMENTS REQUIS

#### Fournir des copies, les originaux ne seront pas retournés

- Compte de taxes municipales 2016	<input type="checkbox"/>
- Déclarations de revenus 2016 (fédéral et provincial)	<input type="checkbox"/>
- Avis de cotisation 2016 (fédéral et provincial)	<input type="checkbox"/>
- Autres relevés de revenus 2016	<input type="checkbox"/>

### TRAVAUX

#### Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment

Déficiences majeures	Cochez :
1) Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin);	1) <input type="checkbox"/>
2) les ouvertures (portes, fenêtres);	2) <input type="checkbox"/>
3) les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs);	3) <input type="checkbox"/>
4) la toiture (revêtement de toiture, pontage);	4) <input type="checkbox"/>
5) la structure (fondation et ossature du bâtiment);	5) <input type="checkbox"/>
6) l'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique);	6) <input type="checkbox"/>
7) la plomberie (tuyauterie, puits, installation septique);	7) <input type="checkbox"/>
8) le chauffage (appareil et système de chauffage);	8) <input type="checkbox"/>
9) l'isolation thermique (isolation mur, plafond, fondation).	9) <input type="checkbox"/>

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu et la taille du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

#### ENVOI DE LA DEMANDE

Votre demande doit être acheminée à l'adresse suivante :  <b>2727, boulevard Dionne, Saint-Georges, G5Y 3Y1</b>  Pour toute autre information Téléphone : <b>418-228-8418, poste 113</b>
--

#### SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)

J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.	
<i>Signature</i>	<i>Année / Mois / Jour</i>
<i>Signature</i>	<i>Année / Mois / Jour</i>
<b>(À l'usage de la MRC)</b>	<b>Reçu à la MRC le</b> <small>(Année / Mois / Jour)</small>
<b>N° dossier :</b>	